JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA GOUVERNEMENT

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Conseil national
Commission des affaires juridiques
Par sa Présidente
3003 Berne

Par courriel à info.strafrecht@bj.admin.ch
(en formats Word et PDF)

Delémont, le 20 octobre 2026

18.434 n Iv. pa. (Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopiégeage en ligne

Madame la Présidente,

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura vous remercie de l'avoir consulté sur l'objet susmentionné.

Le Gouvernement est favorable à l'introduction d'une nouvelle norme spécifique dans le catalogue des infractions du Code pénal suisse visant à punir la communication sexuelle avec des enfants (grooming au sens large) et formulée de manière technologiquement neutre. Il est également favorable à ce que cette nouvelle infraction soit poursuivie d'office.

S'agissant de l'alinéa 1 de l'avant-projet d'article 187bis du Code pénal suisse, le Gouvernement propose la formulation suivante :

[1] Quiconque, à des fins d'excitation sexuelle, aborde avec un enfant de moins de 16 ans un sujet de nature sexuelle est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

En effet, la nouvelle norme pénale devrait avant tout porter sur le comportement de l'adulte et il conviendrait ainsi de renoncer à la formulation de mise en danger abstraite prévue dans l'avant-projet (« d'une manière propre à perturber son développement sexuel »). Dans ce cadre, le fait qu'une personne adulte soit punissable ou non ne devrait pas dépendre du degré de vulnérabilité apparent de l'enfant de moins de 16 ans.

L'avant-projet de modification du Code pénal suisse ainsi que le rapport explicatif n'appellent pas d'autre commentaire particulier de la part du Gouvernement.

Le Gouvernement vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de sa parfaite considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Rosalie Beuret Siess
Présidente

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'État